



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

EN DATE DU 1^{er} DECEMBRE 2017

Etaient absents :

M. Hervé VAILLANT (procuration à Mme Michèle LE PAPE), M. Philippe BERROU (procuration à M. Jean-Louis BUANNIC), M. Frédéric POURCHASSE (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT), Mme Claudine CABON (procuration à Mme Brigitte BOLZER), M. Michaël GUÉRIN (procuration à M. Arnaud VARIEL), M. Jean-Marc BREN (procuration à M. Bruno CARIOU), Mme Fabienne LE GARS (procuration à M. Robert BOUGUÉON), Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Christine MORIN

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, DESIGNE, **Mélanie DUCROT**, conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M. Raynald TANTER propose de communiquer les informations et évènements suivants :

- Rappelle son soutien à toute la famille de M. Guy TANNEAU, ancien employé communal décédé et une pensée particulièrement à son épouse Sylvie. Il dédie ce conseil à sa mémoire.
- Une pensée aussi pour Mme Fabienne LE GARS qui vient de perdre sa sœur
- Le décès de la doyenne Mme Germaine LE BRUN à l'âge de 102 ans
- Communique le nom de la nouvelle doyenne : Mme Marguerite PÉRON âgée de 99 ans.
- L'anniversaire de M. Ange PORTEUX 103 ans qui se porte très bien, qui a de nombreux projets
- Le Pors Streilhen qui a pris feu a été secouru par l'équipage du Gwen ha Du qui a donné l'alerte à la SNSM.
- La signature du permis de construire de la mairie. Une organisation va se mettre en place dans les semaines prochaines ; il précise qu'une porte ouverte sera organisée avec une exposition des plans de la rénovation, extension des locaux. Il invite les Penmarc'hais à visualiser les plans.
- La poursuite du balisage à Port de Bouc au titre du déplacement doux en lien avec le conseil municipal des jeunes
- Pose de grillages sur le parking Ste Thumette
- Signale les travaux d'aménagement à la suite de la démolition de l'ancienne école des filles
- Subventions obtenues :
 - ✓ 6 379 € du département au titre de la péréquation du produit des amendes de police pour l'entrée de bourg.
 - ✓ 3 495€ pour le cinéma au titre de la programmation d'œuvres cinématographiques d'art et d'essai peu diffusées et qualifiées de « recherche et découverte ».
- Informe de la présentation du projet du cinéma de Pont-L'Abbé devant les conseillers des deux communautés de communes (haut et sud) du pays Bigouden et de la parution d'un article dans la presse de demain. Il indique la prise en compte du cinéma de Penmarc'h dans les engagements de participation.
- Présentation aux élus des réalisations faites au cours du mandat du CMJ et rappelle la passation samedi des nouveaux jeunes conseillers. Une cérémonie est organisée pour remercier les sortants. Il évoque également l'inauguration dans les prochaines semaines des nouveaux modules de skate nouvellement installés.
- Rappel le concert de Cock Robin organisé à Cap Caval demain (complet ce soir)

Après cette présentation sur l'actualité de la commune, M Raynald TANTER propose de passer à l'ordre du jour du conseil.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017

M Maurice LE FLOCH intervient en précisant qu'il n'était pas présent lors de cette séance mais son attention a été portée sur le débat relatif au contrat de délégation et d'exploitation de service public des ports de pêches de Cornouaille. Il note que les collègues de la minorité ont souhaité montrer une défiance par rapport au projet en s'abstenant collectivement sur le sujet. Il ne conteste pas cette position mais s'interroge sur la cohérence entre le choix fait par M Robert BOUGUÉON, et son acceptation de son poste de suppléant dans ce syndicat mixte des ports de pêches mis en place au 1^{er} janvier 2018. Il souhaiterait avoir une explication sans vouloir polémiquer mais être pédagogique.

M Bruno CARIOU précise qu'il ne s'agit pas de la totalité de la minorité qui s'est abstenue.

M Robert BOUGUÉON explique son vote en précisant que les montants des travaux envisagés lui paraissent insuffisants.

M Maurice LE FLOCH pense que cela montre une défiance à ce projet de délégation de service public ; alors qu'il faut accompagner le projet

M Bruno CARIOU précise qu'il ne s'agit pas d'une défiance mais d'une abstention et qu'il y a une nuance.

Aucune autre observation n'est formulée – le procès-verbal est adopté.

I/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

1. RIFSEEP : régime indemnitaire

M Raynald TANTER salue le travail des élus et des responsables de services pour la mise en place de ces nouvelles dispositions dans lesquelles tout le monde doit trouver son compte avec en filigrane un meilleur service à la population.

M Jean-Louis BUANNIC souligne que ce groupe de travail a œuvré de manière intelligente sur la mise en place des modalités du nouveau régime indemnitaire applicables aux agents communaux. Il s'agit de valoriser les agents de catégorie C en tenant compte de la manière de servir des uns et des autres.

M Raynald TANTER précise que ce travail a été présenté au comité technique. Cette concertation a été menée avec les organisations syndicales au sein du comité technique en date du 17 novembre 2017 pour trouver un consensus qui a permis de recueillir un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, adopte la présente délibération

2. Tableau des emplois au 1^{er} janvier 2018

M Jean-Louis BUANNIC expose la mise à jour du tableau des emplois et précise que les deux postes en moins correspondent aux postes du service assainissement dont la compétence est transférée à la CCPBS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, adopte la présente délibération

3. Politique tarifaire 2018

M. Raynald TANTER propose d'adopter les nouveaux tarifs proposés pour 2018.

M Jean-Louis BUANNIC intervient et précise qu'il y a un oubli dans la délibération. Il propose d'ajouter au tableau des tarifs 2018 un tarif correspondant aux planches d'autocollants qui sont très sollicitées en raison de la

sortie du nouveau logo. Il propose de fixer le tarif à deux euros et d'intégrer cet élément à la délibération et s'excuse de cet oubli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

4. Mise en place du processus de verbalisation électronique

M Raynald TANTER propose la mise en place de la dématérialisation du traitement des amendes de police relative au stationnement et à la circulation par l'acquisition de deux terminaux. La commune pourra également bénéficier d'une participation de l'Etat à hauteur de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

5. Demandes de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

M Raynald TANTER explique qu'un calendrier est à respecter pour les demandes de subvention. Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le financement des opérations suivantes :

- Projet interface ville port : 1,654 M€ HT
- Projet d'aménagement de Pors Carn : 473 K€ HT

M Raynald TANTER précise qu'un dossier peut être présenté pour des subventions échelonnées sur deux années successives. Actuellement, la commune bénéficie de subvention pratiquement tous les ans et tout sera fait pour en bénéficier encore.

M Bruno CARIOU demande des précisions sur les attributions qui ne sont pas aussi régulières tous les ans afin de satisfaire l'ensemble des demandes, notamment du niveau d'intervention ou de son taux.

M Raynald TANTER informe que les subventions sont plafonnées à 400 000€. En réalité, les attributions sont versées autour de 200 000€. Le plafond est rarement attribué et dépend également des priorités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

6. Attribution marché de travaux pour l'aménagement de l'entrée de bourg

M Louis LE FLOC'H informe que la commission d'appel d'offres réunie le 28 novembre à 14h30 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 449 561 € HT selon les tranches conditionnelles suivantes :

N°	Tranche	Montant HT
1	Tranche Ferme	289 073.55 €
2	Tranche Conditionnelle n°2	121 379.00 €
3	Tranche Optionnelle n°3	39 108.45 €
	TOTAL	449 561.00 €

M Raynald TANTER précise que ce marché est dans l'enveloppe et que la municipalité entre dans la seconde partie de son mandat, celle des réalisations. Les offres sont au plus près des estimations alors que le marché était en dessous auparavant notamment sur les VRD.

M Bruno CARIOU demande combien d'offres ont été remises.

M Raynald TANTER précis que 3 entreprises ont candidaté à ce marché avec une différence de 25k€.

M Jean-Louis BUANNIC précise que lorsqu'il y a une dynamique au niveau d'une commune, cela se ressent au niveau des entreprises. L'entreprise retenue a déjà un chantier privé sur la commune.

M Bruno CARIOU demande si les travaux vont occasionner une déviation ou une circulation alternée.

M Louis LE FLOC'H répond que la circulation sera alternée sauf pendant les travaux pour le tapis d'enrobé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

7. Dépenses anticipées d'investissement 2018

M Jean-Louis BUANNIC propose comme chaque année de délibérer pour permettre d'autoriser M. le Maire à engager, liquider, et mandater à hauteur de 25% du budget les dépenses sur le budget principal et annexes selon les tableaux joints à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

8. Révision des loyers communaux au 1^{er} janvier 2018

M Raynald TANTER propose de revaloriser les loyers au 1^{er} janvier 2018 selon l'évolution du coût de la construction de 0.90%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

9. Admissions en non-valeur budget principal et budgets annexes ports et assainissement

M. Raynald TANTER soumet au conseil la délibération pour approuver l'admission en non-valeur des titres réputés irreouvrables à la suite de jugements de clôture pour insuffisances d'actifs.

M CARIOU demande ce que signifie la mention « occupation du domaine public ».

M Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

10. Participation employeur à la protection sociale : modification

M Jean- Louis BUANNIC propose aux membres du conseil municipal d'accepter la revalorisation de la participation employeur au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

11. Attribution de compensation 2017 définitive résultant du rapport de la CLECT du 25 septembre 2017 relatif à l'évaluation des charges transférées pour donner suite à la prise de compétences « petite enfance » et « tourisme » par la CCPBS au 1^{er} janvier 2017

M Raynald TANTER précise le montant des attributions de compensation qui tient compte des évaluations des charges transférées. Les services ont bien estimé le montant des charges transférées lors de la préparation budgétaire. Pour la petite enfance, il y aura un ajustement chaque année en fonction du nombre d'enfants accueillis. Ces chiffres ont été adoptés par la CLECT.

M. Jean-Louis BUANNIC explique que cela est très complexe mais tous les chiffres sont dans le tableau joint à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

12. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la C.C.P.B.S. du 25 septembre 2017

M Raynald TANTER rappelle les éléments financiers relatifs aux charges transférées qui arrêtent les contributions (positives ou négatives) des communes membres de la CCPBS selon le rapport approuvé de la CLECT. La commune doit approuver ce tableau.

M Maurice le FLOCH souligne que certaines communes apparaissent en contributions négatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

13. Convention 2018 - SIADS Pays Bigouden

M Raynald TANTER exprime sa satisfaction sur le service intercommunautaire et que la convention reprend les termes des délibérations précédentes. Chaque commune dispose d'une convention avec le service d'instruction. Il se réjouit en sa qualité de président de cette avancée.

Mme Nathalie POULARD demande la modification de la date du conseil dans la convention soit le 1^{er} décembre et non le 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

14. Garantie d'emprunt de 1 602 000 € (100%) concernant l'opération de construction de 13 maisons individuelles rue Moguérou, domaine de Pors Carn à Penmarc'h par Aiguillon Construction

M Raynald TANTER expose le besoin de garantir l'opération de construction de 13 maisons d'Aiguillon Construction. Il s'agit d'une demande classique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

15. Transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

M Raynald TANTER précise qu'il s'agit d'une délibération concordante pour le transfert de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018. Un accord a été trouvé et chaque conseil doit délibérer. Cet accord, qui sera complété par une convention, concerne les eaux pluviales urbaines pour bien délimiter les niveaux d'intervention de chacun. Il rappelle que ceci a été examiné en réunion plénière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

16. Signature d'une convention relative aux limites d'intervention de la commune et de la CCPBS en matière d'eaux pluviales urbaines

M Raynald TANTER rappelle que cette convention était une condition pour les communes d'avoir une transparence sur ce qui serait fait et les budgets mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération

17. Rapport annuel 2016 d'activités de la CCPBS

M Raynald TANTER expose que le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud a été établi au titre de l'année 2016.

M Maurice LE FLOCH intervient au sujet des travaux réalisés à proximité du plan d'eau du Moulin Neuf. Il demande si le Maire peut donner des précisions.

M Raynald TANTER précise qu'il s'agit de travaux de sécurisation tout simplement et de régulation du débit.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

18. Rapports annuels 2016 eau et déchets de la CCPBS

M. Raynald TANTER propose de passer aux rapports annuels, qui est fastidieux mais qui doivent être présentés aux conseillers municipaux. Ces documents ont été évoqués à la Communauté de Communes et il ne doute pas que l'ensemble des conseillers municipaux ont lu l'ensemble des données. Les actions mentionnées ont été plutôt remarquables. Ces rapports sont présentés en fin d'année 2017 car ce sont des documents très long à écrire.

Le conseil municipal prend acte des présents rapports.

19. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services d'assainissement

M Raynald TANTER rappelle qu'il s'agit d'une obligation de soumettre à chaque conseiller le rapport annuel au titre de l'année 2016 sur le prix et la qualité des services d'assainissement.

M Bruno CARIOU intervient concernant l'état des installations existantes des châteaux d'eaux et s'il y a un suivi sur leur durée de vie.

M Raynald TANTER précise qu'un certain nombre ont fait l'objet de travaux sur les deux dernières années. Celui de Penmarc'h n'est pas utilisé.

M Bruno CARIOU demande s'il y a des perspectives avec un échancier. Il suppose que ces informations ne figurent pas dans ce rapport.

M Raynald TANTER précise que l'on parle du rapport de la commune.

M. Raynald TANTER propose au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

2/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT

20. Rentrée scolaire 2018/2019 : organisation du temps scolaire

Mme Dominique PLOUHINEC rapporte aux conseillers les éléments du retour à la semaine des 4 jours et la fin des activités périscolaires. Elle rappelle que les activités proposées aux enfants étaient très intéressantes et accessibles à tous. La municipalité suit l'avis du conseil d'écoles et des parents.

M Raynald TANTER explique que cette discussion a été débattue en conseil d'école et au comité de pilotage. Ce dossier a connu des revirements surtout du personnel enseignant qui évoque la fatigue des enfants. Ils se sont engagés auprès des partenaires à examiner la situation et respecter le choix retenu. Il rappelle l'implication des associations à la découverte des pratiques et souligne que la qualité des prestations n'est pas remise en cause.

Il précise que ce changement aura des conséquences sur l'organisation du service, sur le temps de travail des agents mais également un impact financier pour les familles. On ne pourra plus maintenir la gratuité puisque la CAF ne financera plus. M. Raynald TANTER propose de suivre cet avis malgré qu'il regrette ce choix.

M Éric RAPHALEN intervient et mentionne qu'il a vu un argument sur la semaine des 4 jours intéressant s'agissant du rythme de l'enfant. L'enfant n'aura pas à se lever et cela est très bien. Mais il souligne que cela exclut quand les deux parents travaillent. Cela peut être gênant pour certains parents et on se plie au plus grand nombre.

M Jean-Louis BUANNIC explique que l'un des objectifs des TAP était de permettre une équité sur l'ouverture culturelle et sportive. Elle semble désormais difficile à mettre en place.

M Bruno CARIOU rappelle que, si ce choix a été fait à une certaine époque d'offrir ces activités, cela permettait à un certain nombre d'enfants d'en bénéficier, alors qu'ils n'y avaient pas accès ou alors avec des efforts

financiers. Cette décision a été prise à la demande des parents. Il ne s'agit plus certainement des mêmes parents mais il faut penser à ceux qui sont pénalisés. Il souligne le travail remarquable du personnel communal. Penmarc'h a été pris comme exemple et à juste titre. Il ne faudrait pas qu'on vienne demander un système inverse. Il y a parfois des décisions prises à regret sans mesurer toutes les conséquences. Cela mériterait une analyse plus complète.

M Éric RAPHALEN souligne que M Bruno CARIOU a bien fait de rappeler l'investissement des fonctionnaires. La municipalité a fixé des objectifs lourds et compliqués mais ils les ont atteints contrairement à d'autres communes.

M Bruno CARIOU affirme qu'il s'agit d'une vraie offre qualitative. Que l'on passe à côté de quelque chose pour les enfants mais qu'il faut respecter la majorité.

M Raynald TANTER explique qu'au vu des échanges, il propose de communiquer à la délibération les arguments du conseil municipal à l'Education Nationale.

M Éric RAPHALEN regrette cet abandon alors qu'on parle d'attractivité.

M Raynald TANTER mentionne que le courrier de l'académie était une décision provisoire pour cette année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, adopte la présente délibération

21. Subventions aux associations 2017

Mme Marie-Claire DUPONT présente la délibération sur les subventions versées au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité** avec deux abstentions (Mme Frédérique VOLANT et Mme Michèle LE PAPE), adopte la présente délibération.

3/ AFFAIRES ECONOMIQUES, TOURISME

22. Règlement des marchés : modification et création d'une commission d'attribution des places

Mme Brigitte BOLZER soumet au conseil la proposition d'intégrer au règlement du marché les conditions de fonctionnement et d'élections des membres de la commission pour la gestion des marchés communaux.

M Raynald TANTER remercie Mme Brigitte BOLZER du travail réalisé afin de modifier ce règlement et que cela évite des conflits dans un périmètre contraint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, adopte la présente délibération

4/ URBANISME, CADRE DE VIE

23. Acquisition des parcelles BK 530 et BK 526

Mme Nathalie POULARD rappelle que dans le cadre de la réalisation des travaux de l'entrée de ville au bourg, il est nécessaire d'acquérir les *parcelles BK 530 et BK 526*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, adopte la présente délibération

24. Régularisation de l'élargissement de la voirie, route de Pors Carn

Mme Nathalie POULARD demande d'approuver la régularisation qui délimite les parcelles privées et les limites de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, adopte la présente délibération

M Raynald TANTER clôture la séance à 22h05, en informant de la tenue le 19 janvier d'un prochain conseil municipal.

Le Secrétaire,

Mélanie DUCROT



Le Maire,

Raynald TANTER

